



Pôle Arrêtés

24/AR02

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA *SM*

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA *CM*

Chef du Service Affaires Générales

24/AR02 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR33 du 03 mai 2023 portant délégation de fonctions à Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Assurances, Evaluation des Politiques Publiques, Secteurs 6 et 7 (Centre-Ville) et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 04 mars 2024 au 08 mars 2024 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 04 mars 2024 au 08 mars 2024 inclus, et sera habilitée pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- **ASSURANCES**
- **EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**
- **SECTEURS 6 ET 7 (Centre-Ville)**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,

- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
 - les certificats administratifs,
 - les certificats d'affichage,
 - les bons de commande non issus de marchés publics,
- toutes correspondances et décisions se rattachant au domaine des assurances,
- les décisions d'octroi et de refus des demandes de protection fonctionnelle, les décisions d'indemnisation des agents bénéficiant de la protection fonctionnelle et tout document nécessaire à l'exécution des décisions se rapportant à ce domaine.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire et Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 20 février 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 23 FEV. 2024

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié Le

23 FEV. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

24/AR02 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE AMADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 23/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2024

Numéro de l'acte : Imc1321653 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240220-Imc1321653-AR

Date de décision : 20/02/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature